

ASSEMBLÉE NATIONALE

URGENCE DÉSERTIFICATION MÉDICALE - (N° 1612)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par

Mme Genevard, M. Ramadier, M. Leclerc, M. Forissier, M. Minot, M. Hetzel, Mme Anthoine,
M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Abad, M. Dive, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Bassire,
Mme Valérie Boyer, M. Aubert, M. de Ganay, Mme Lacroute, M. Bony, M. Larrivé, M. Quentin,
M. Cherpion et M. Marlin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.